

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 110 (1965)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Le général Jomini et le camp de Bière de 1822  
**Autor:** Chuard, J.-P.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-343253>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Dans les grandes unités opératives, un échelon paraît en voie de disparition, qui sera soit la division soit le corps d'armée.

Notons aussi, en guise de conclusion, la tendance généralisée de n'engager que des effectifs très faibles sur d'immenses espaces et sous l'autorité directe de commandements très vastes. Des procédés de combat nouveaux, maintenant expérimentés et codifiés, sont apparus avec l'engagement de matériels, toujours plus considérables. L'âge des « gros bataillons » paraît bien révolu.

J. PERRET-GENTIL

## Le général Jomini et le Camp de Bière de 1822

*Dans son article « Le camp fédéral de Bière de 1822 » (RMS janvier 1965) le capitaine J.-P. Chuard nous décrivait les premières évolutions de troupes de l'armée fédérale sur cette vaste place d'armes. Le texte qui suit s'incorpore à cette première étude en rappelant certains jugements du général Jomini sur l'instruction et la valeur de nos milices à cette époque.*

(Réd.)

Bien que la destinée ait appelé le général Antoine-Henri Jomini (1779-1869) à consacrer la plus grande partie de sa longue carrière au service de deux puissances étrangères, il n'oublia jamais ses origines. On sait qu'il rendit d'éminents services au canton de Vaud en un moment critique de son histoire et qu'il resta attaché à Payerne, sa ville natale, où un monument lui fut d'ailleurs élevé.

Cet intérêt qu'il portait à son pays, Jomini le traduisit aussi en écrivant, en 1822, sous le titre de *Première et Seconde épître d'un Suisse à ses concitoyens*<sup>1</sup>, deux petites brochures dans lesquelles il « donne d'utiles et sages avis sur plusieurs

<sup>1</sup> Ces deux brochures, respectivement de 15 et 14 pages, furent publiées, sans nom d'auteur, à Lausanne. Elles ont été parfois attribuées à Pictet de Rochement. Ferdinand LÉCOMTE, *Le général Jomini. Sa vie et ses écrits*. Paris 1860, p. 361-362, note 2.

points du militaire suisse, sur les camps de manœuvres, sur le système d'instruction des troupes, sur la composition des états-majors, etc. »<sup>1</sup>.

Dans la *Première épître d'un Suisse à ses concitoyens*, Jomini se livre à quelques considérations générales sur la préparation militaire de la Suisse, critique l'instruction donnée au soldat et pense que « l'essentiel est que les cadres, c'est-à-dire les officiers et les sous-officiers sachent le service intérieur, la police et le service de campagne, les grand'gardes, les reconnaissances, la défense des postes, etc. Il serait donc préférable de réunir (plutôt que des camps d'instruction avec la troupe.— Réd.) de temps à autre 2 mille officiers et sous-officiers dans un camp, qui durerait 2 ou 3 mois; on aurait ainsi, dès la même année, tous les cadres de la Confédération en état de bien faire campagne »<sup>2</sup>. Jomini insiste aussi sur le fait « que pour s'illustrer par une résistance honorable au siècle où nous vivons, un peuple peu nombreux doit opposer aux armées disciplinées et permanentes, le courage du Spartiate. Apprenez à vos milices, écrit-il encore à ses concitoyens, à combattre en ligne s'il le faut, ou à se disperser en partisans après une bataille perdue, pour reparaître sur des points donnés et y renouveler la lutte »<sup>3</sup>.

Dans la *Seconde épître* qu'il rédigea vraisemblablement après avoir assisté au *Camp fédéral de Bière de 1822*<sup>4</sup>, Jomini applique sa critique à quelques cas concrets, sans cacher, toutefois, le sentiment d'orgueil qui l'a animé en voyant évoluer une troupe bien différente de « ces bataillons lucernois, jadis affublés de longues soutanes rouges ».

S'il applaudit à l'initiative prise par l'autorité fédérale d'organiser le « Camp de Bière », s'il se dit persuadé que les milices qu'on y a rassemblées seront bientôt à même de

<sup>1</sup> Ferdinand LECOMTE, *op. cit.*, p. 361.

<sup>2</sup> *Première épître...*, p. 13.

<sup>3</sup> *Première épître...*, p. 6-7.

<sup>4</sup> Nous avons mentionné cette brochure, sans toutefois indiquer le nom de son auteur, dans notre récent article de la *R.M.S.*, 1965, p. 37, note 2.

rivaliser avec les vétérans d'Europe, Jomini ne peut s'empêcher de constater que l'emplacement du camp, du point de vue tactique, avait été mal choisi. Il critique aussi l'engagement de la cavalerie, dans le ravin de l'Aubonne et celui des carabiniers, « en rase plaine ». « Pourquoi, écrit-il, tolérer un tel contre-sens ». Et il ajoute: les tirailleurs « prenaient à tâche d'éviter (les) abris et de se montrer le plus qu'ils pouvaient.(...) A la guerre, il n'y a aucun mérite à se faire tuer par bravade, et à s'exposer sans utilité et sans connaissance du métier ».

De même, il relève les défauts dans l'instruction de la troupe et estime « qu'on a paru attacher trop d'importance à des mouvements de parade et trop négliger le véritable service en campagne ».

Mais la critique de Jomini ne se voulut pas négative seulement. Il fit un certain nombre de propositions concrètes — nécessité d'avoir un règlement d'infanterie, opportunité d'organiser des camps avec davantage de troupes pour les exercices à double action et d'initier les chefs de bataillon aux fortifications de campagne — dans le seul dessein d'augmenter la force d'une armée encore singulièrement disparate au regard de celles qu'il avait connues dans ses campagnes.

Capitaine J.-P. CHUARD

### **Problème d'un choix : pistolet ou revolver ?**

Pour d'aucuns, cette interrogation pourrait sembler puéride. Au siècle du « jet » convient-il de remettre en question des techniques qui semblent acquises et donnent à priori d'excellents résultats.

A la lumière des expériences pratiquées par des organes de police et les armées belligérantes, le problème d'un choix